

Arrêté n°2026-8 du 23 mars 2026 portant composition des jurys de semestre (FISE-première et deuxième sessions)

Année 2025/2026

LE DIRECTEUR

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-2 et L. 613-1 ;
Vu le décret n°2018-285 du 18 avril 2018 relatif à l'École nationale supérieure de mécanique et des microtechnique (SUPMICROTECH) ;
Vu l'arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche en date du 8 janvier 2024 portant nomination de Pascal VAIRAC comme directeur de l'École nationale de mécanique et des microtechniques (SUPMICROTECH) ;
Vu le règlement des études « FISE » 2025-2026 de l'École nationale de mécanique et des microtechnique (SUPMICROTECH) notamment ses articles 3.3 et 5.1.2 et son titre 7 ;
Vu les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances pour l'année universitaire 2025-2026 ;

ARRETE

Article 1 - Composition des jurys de semestre

A la fin de chaque semestre, un jury de semestre est réuni. Le directeur de l'établissement nomme le jury. Le jury de semestre ne peut prendre de décision valable uniquement si l'ensemble du jury est réuni. Le jury de semestre examine le semestre de chaque élève inscrit dans la formation concernée. Il se prononce sur la validation ou non du semestre.

Les jurys de semestre seront composés comme suit :

-1^{ère} année semestre « bleu »

- Pascal VAIRAC – professeur des universités – directeur de SUPMICROTECH
(président de jury)
- Christophe VARNIER – maître de conférences, directeur adjoint à la formation et à la vie étudiante
- Firmin VARESCON- professeur agrégé, coordinateur aux formations
- Sarah BURE –professeure agrégée (responsable de l'UEB1 – LV, SHS1)
- Noura DRIDI – maître de conférences (responsable de l'UEB2 – MATH1, TS1)
- Violaine GUICHERET – maître de conférences (responsable de l'UEB3 – MMC1, MMC2)
- Alexandre GILBIN, maître de conférences (responsable de l'UEB4 – FAB1, PROD1)

- Yann LE GORREC – professeur des universités (responsable de l'UEB5 – AUT1, INFO1)

-1^{ère} année semestre « jaune »

- Pascal VAIRAC – professeur des universités – directeur de SUPMICROTECH **(président de jury)**
- Christophe VARNIER – maître de conférences, directeur adjoint à la formation et à la vie étudiante
- Firmin VARESCON- professeur agrégé, coordinateur aux formations
- Sarah BURE –professeure agrégée (responsable de l'UEJ1 – LV, SHS2)
- Jérôme DEJEU – maître de conférences (responsable de l'UEJ2– CM1, SDM1)
- Morvan OUISSE – professeur des universités (responsable de l'UEJ3– MATH2, DYN1)
- Bruno CAVALLIER – maître de conférences (responsable des UEJ4 – OPT1, ELEC1)

-2^{ème} année semestre « vert produit »

- Pascal VAIRAC – professeur des universités – directeur de SUPMICROTECH **(président de jury)**
- Christophe VARNIER – maître de conférences, directeur adjoint à la formation et à la vie étudiante
- Firmin VARESCON- professeur agrégé, coordinateur aux formations
- Pierre GRAILHE –professeur d'éducation physique et sportive (responsable des UEV1– SHS3, LV4)
- Roberta TITTARELLI – maître de conférences (responsable de l'UEP1 – SDM3, OPT2, MATH3)
- Jean-François LANOIX, professeur agrégé (responsable de l'UEP2 – CM2, ELEC2, μ TECH2)
- Sébastien THIBAUD – professeur des universités -(responsable de l'UE P3 – CDS, DYN2)

-2^{ème} année semestre « vert systèmes »

- Pascal VAIRAC – professeur des universités – directeur de SUPMICROTECH **(président de jury)**
- Christophe VARNIER – maître de conférences, directeur adjoint à la formation et à la vie étudiante
- Firmin VARESCON- professeur agrégé, coordinateur aux formations
- Pierre GRAILHE –professeur d'éducation physique et sportive (responsable des UE UEV1 – SHS3, LV4)
- Bruno CAVALLIER – maître de conférences (responsable de l'UES1 – SDM2, OPT3, MATH4, INFO2)

- Yann LE GORREC – professeur des universités (responsable de l’UE S2 – CM3, AUT2)
- Alexandre GILBIN, maître de conférences (responsable de l’UE S3 – FAB2, μ TECH1)

-3^{ème} année semestre « Option »

- Pascal VAIRAC – professeur des universités – directeur de SUPMICROTECH (**président de jury**)
- Christophe VARNIER – maître de conférences, directeur adjoint à la formation et à la vie étudiante
- Firmin VARESCON- professeur agrégé, coordinateur aux formations
- Fabrice STHAL – professeur des universités (responsable de l’option CROC)
- Philippe STEMPFLE – professeur des universités (responsable de l’option MSF)
- Guillaume LAURENT, professeur des universités (responsable de l’option SMS)
- Sébastien THIBAUD – professeur des universités (responsable de l’option IMM)
- Emmanuel FOLTÊTE – professeur des universités (responsable de l’option MAS)
- Alexandre GILBIN, maître de conférences (responsable de l’option MIND)
- Zeina AL MASRY- maître de conférences (responsable de l’option ISP)
- Pierre GRAILHE –professeur d’éducation physique et sportive (responsable de l’option BMS)

Les membres du jury peuvent entendre des membres de l’équipe pédagogique ayant participé aux enseignements.

Article 2

L’arrêté n° 2026-2 du 22 janvier 2026 est abrogé.

Article 3 - Exécution

Le directeur général des services est chargé de l’exécution du présent arrêté, de sa transmission à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l’académie de Besançon, chancelière des universités ainsi que de sa publication sur le site internet de SUPMICROTECH.

A Besançon, le 23 mars 2026



Le directeur de SUPMICROTECH

Pascal VAIRAC